



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **AFFAIRES FONCIÈRES :**

Déclassement d'un espace vert d'une superficie de 103 m<sup>2</sup> dépendant de l'ancien centre technique municipal

**Délibération  
n°2025/12**

**10 MARS 2025**

Date de la convocation :  
4 mars 2025

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 mars 2025 et de son affichage électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le dix mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, VINCENT Nicolas.

### **Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, Mme CRESSON Séverine qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, Mme GANAYE Brigitte qui a donné pouvoir à M. DEMANNEVILLE Christian, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

### **Était absent :**

M. DA SILVA Maxime.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 28

**AFFAIRES FONCIÈRES** : Déclassement d'un espace vert d'une superficie de 103 m<sup>2</sup> dépendant de l'ancien centre technique municipal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 11 décembre 2023, il a été décidé de céder à la SCI LABO une partie du terrain de l'ancien centre technique municipal d'une superficie de 223 m<sup>2</sup> pour y édifier un laboratoire d'analyses médicales. Les contraintes imposées par le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et du PPRI (Plan de Prévention des risques liés aux inondations) imposent de disposer d'un terrain d'assiette d'une superficie plus importante compte tenu du projet soit 326 m<sup>2</sup>.

Afin de pouvoir signer l'acte de transfert de propriété, il convient de procéder au déclassement préalable de ce surplus d'espace vert d'une superficie de 103 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 28 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De constater la désaffectation de l'espace vert dépendant de l'ancien centre technique municipal cadastré section AT numéro 1060 d'une superficie de 103 m<sup>2</sup> situé 3 place Alain Cribier (anciennement 1 rue André Lesouef) sachant qu'il n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public ;
- De prononcer son déclassement du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé de la commune en conformité avec l'article L. 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*